



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

effectifs de personnel

Question écrite n° 115973

Texte de la question

M. Patrice Verchère appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les postes d'enseignants de collèges et de lycées qui ne seront pas pourvus à la rentrée 2011. En effet, plus de 900 postes resteront vacants dans quatre disciplines (mathématiques, lettres classiques, lettres modernes et anglais) du fait de la réforme des professeurs, où un bac + 5 est désormais demandé (et non plus un bac + 3) pour se présenter au Capes. Sachant qu'il y a environ 300 000 étudiants en moins en master qu'en licence, il souhaiterait connaître les mesures mises en oeuvre pour pallier les difficultés de la rentrée scolaire 2011-2012.

Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants du second degré s'effectue dans le cadre de concours nationaux dont les volumes sont déterminés annuellement dans le respect des emplois votés en loi de finances. Ces volumes sont fonction de plusieurs facteurs tels que le nombre de départs en retraite, les prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que les éventuelles réformes pédagogiques. Pour la session 2011, effectivement, plus de 900 postes n'ont pas été pourvus faute de candidats satisfaisant aux exigences requises. Toutefois, cette constatation ne permet pas de tirer de conclusion d'ensemble sur les concours puisque seules quelques disciplines du concours externe du CAPES ont été affectées par cette baisse du nombre de candidats ; principalement en mathématiques, anglais, lettres modernes et lettres classiques. Les autres concours du CAPES et de l'agrégation, ainsi que les concours internes ont eu un nombre de candidats présents et admis tout à fait satisfaisant par rapport au nombre de postes proposés. Plusieurs éléments d'explication peuvent être avancés, notamment le changement des modalités d'organisation des concours dû à la réforme du recrutement des enseignants puisque deux sessions ont eu lieu sur la même année civile 2010, ce qui signifie que l'on a dû puiser à deux reprises dans le même vivier de candidats. La modification du calendrier des concours intervenue pour la session 2011 a peut-être accentué la tendance, certains candidats n'ayant pas pris en compte l'avancement des dates limites d'inscription. De manière plus générale, l'élévation du niveau de diplôme requis pour postuler a entraîné une baisse quantitative de ce même vivier, puisqu'il y avait 547 000 étudiants inscrits en master à la rentrée 2010 pour 750 000 en licence. Les prévisions d'effectifs de la rentrée 2011 confirment cet écart de 200 000 étudiants, qui a tendance à se contracter (568 000 inscriptions en master, pour 762 000 en licence). Toutefois, l'évolution du nombre de candidats aux concours s'inverse pour la session 2012. On observe, en effet, une augmentation de près de 11 % du nombre de candidats inscrits pour les concours externes entre les sessions 2011 et 2012. Cette remontée du nombre de candidats tend à démontrer que la diminution précédemment évoquée était temporaire. Deux groupes de travail ont été mis en place à la rentrée 2011 sur le sujet, l'un piloté par les deux inspections générales de l'éducation nationale et de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche et portant sur les cursus universitaires conduisant aux métiers d'enseignant et l'autre piloté par la DGRH du ministère de l'éducation nationale et portant sur l'évolution des viviers de candidats aux concours d'enseignants. En outre, l'annonce d'une revalorisation indiciaire de début de carrière pour les jeunes enseignants vise à améliorer l'attractivité de la profession.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115973

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8302

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 606